

An aerial photograph of a wind farm situated on a mountain ridge. The landscape is lush green with a winding dirt road. Several white wind turbines are visible, some partially obscured by mist or low clouds. The sky is a mix of blue and orange, suggesting a sunrise or sunset.

Investir autrement
Stratégie climat & biodiversité

Paris, octobre 2024

1. Préambule

B & Capital s'engage à faire de la décarbonation une priorité de sa stratégie d'investissement. Notre but est d'aligner nos portefeuilles sur l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C selon le calendrier suivant :

- **Au moins 33% des sociétés en portefeuille auront une trajectoire de décarbonation ou apporteront une solution climatique d'ici 2030 ;**
- **95% d'ici 2050.**

Parallèlement, nous nous attachons à localiser puis évaluer l'impact de nos participations sur la biodiversité et leurs dépendances envers les services écosystémiques.

Ces engagements, portés par la direction générale, ont l'adhésion des équipes d'investissement. Ces dernières, avec l'appui de la responsable ESG, accompagnent activement nos participations dans la mise en œuvre des trajectoires de décarbonation et rendent compte des progrès réalisés à l'ensemble de notre écosystème, en particulier nos souscripteurs.

Depuis sa constitution en 2016, B & Capital a entrepris des actions en faveur du climat, par exemple en effectuant son propre bilan carbone pour s'approprier la méthodologie, puis en calculant les émissions de GES de chacune des sociétés en portefeuille.

Par la suite, des étapes supplémentaires ont été franchies :

- Adhésion à l'initiative Climat International (ICI) en 2021 ;
- Classification de RB Capital France 1 en tant que fonds Article 8 selon la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) en 2021, avec les caractéristiques environnementales suivantes : réduction des émissions de gaz à effet de serre et gestion de l'énergie ;
- Evaluation volontaire dès 2022 de l'éligibilité et de l'alignement du portefeuille à la Taxonomie verte européenne ;
- Définition en 2023, lors de la levée du fonds RB Capital France 2 (Article 8+), de notre méthodologie d'investissement durable et intégration du climat de manière prépondérante dans ces critères.

L'année 2024 marque un changement de dimension dans notre engagement ESG. Nous avons renforcé notre équipe avec l'arrivée de notre Responsable ESG, Victoria Loisanche. Nous avons également lancé une réflexion collective sur nos engagements en matière de climat et de biodiversité, favorisant l'appropriation de ces enjeux par chaque collaborateur de B & Capital. Parallèlement, nous intensifions notre accompagnement opérationnel des entreprises en portefeuille, les guidant activement dans leur transition environnementale.

L'aboutissement de ces réflexions est concrétisé par l'élaboration de notre Stratégie Climat et Biodiversité et son entrée en application à partir du 1^{er} octobre 2024, avec l'implication totale de l'équipe B & Capital :



« Investir dans l'avenir des PME et ETI françaises implique non seulement d'accompagner leur croissance, mais aussi de les guider dans la transition vers des pratiques durables. En tant qu'investisseur engagé, nous initiions une dynamique auprès de nos participations pour répondre ensemble aux enjeux climatiques et de biodiversité. »

Philippe Zurawski, Président de B & Capital

Elle complète notre [Charte ESG](#), incluant notre politique d'exclusion exhaustive, et notre [politique d'engagement actionnarial](#).

2. Engagements & objectifs

Nous nous engageons à répondre aux défis posés par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité en intégrant ces enjeux dans notre stratégie d'investissement. Nos objectifs s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux majeurs et reflètent notre adhésion aux initiatives de Place reconnues. Nos engagements et objectifs associés sont les suivants :

| | |
|--------------|--|
| Climat | Engagement : participer à notre échelle à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau mondial et à l'objectif de limitation du réchauffement climatique de 1,5°C |
| | Cadre international reconnu : Accord de Paris |
| | Initiative signée : initiative Climat International |
| | Recommandations suivies : Science-Based Targets initiative (SBTi) |
| | Objectif 2030 : 33% des participations soutiennent la décarbonation de l'économie réelle (entreprise en cours d'alignement, entreprise alignée, solutions climatiques) ¹ |
| | Objectif 2050 : 95% des participations soutiennent la décarbonation de l'économie réelle (entreprise en cours d'alignement, entreprise alignée, solutions climatiques) ¹ |
| Biodiversité | Engagement : collaborer, partager les connaissances, engager les entreprises, évaluer l'impact, définir des objectifs et rendre publics nos résultats |
| | Cadre international reconnu : Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal |
| | Initiative signée et recommandations suivies : Finance for Biodiversity Pledge |
| | Objectif 2025 : évaluation des dépendances et impacts, mesure des risques et opportunités, formation aux enjeux |
| | Objectif 2028 : définition de la politique d'engagement et objectifs à horizon 2030 |

Conscients que les enjeux climatiques et de biodiversité sont intrinsèquement liés, nous les traitons de manière conjointe, et ce, dans une logique plus large de protection de la nature. Notre stratégie climat et biodiversité pourrait évoluer pour refléter mieux cette approche globale.

¹ Selon les définitions du framework PMDR défini par Bain & Company et initiative Climat International (iCI)

3. Mise en œuvre

3.1. Politique d'exclusion sectorielle

Nous avons conscience que certaines activités impactent négativement l'environnement et la société. Afin de respecter les recommandations des accords internationaux, nous avons établi des critères d'exclusion rigoureux et détaillés, conformément aux scénarios du GIEC (C1 et C2) et aux objectifs de l'IEA (NZE). Le respect de ces critères est systématiquement vérifié lors du *sourcing* puis des travaux de due diligence en amont d'une prise de participation.

Cette politique d'exclusion est revue régulièrement en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, des avancées scientifiques et des pratiques sectorielles. B & Capital sera amenée à renforcer ses critères d'exclusion à mesure que de nouvelles informations émergent ou que les exigences sociétales et environnementales évoluent. Au sein de cette politique d'exclusion, certains secteurs sont directement liés au risque climatique et de biodiversité :

- Charbon
 - o Exclusion totale (0% du chiffre d'affaires) des entreprises impliquées dans l'exploration, l'extraction de charbon thermique et métallurgique, dans le transport du charbon, dans la construction de nouvelles capacités de production d'électricité au charbon ;
 - o Exclusion des entreprises produisant de l'énergie à partir du charbon, lorsque cette activité représente plus de 5% du chiffre d'affaires, avec une marge jusqu'à 10% si l'entreprise dispose d'un plan strict et vérifiable de sortie du charbon à 2030, et que la capacité liée à l'énergie produite à partir du charbon représente moins de 5% de la capacité totale installée et moins de 1GW ;
 - o Exclusion des entreprises de distribution, de stockage, et production d'équipements et de services liés au charbon lorsque cela représente plus de 5% du chiffre d'affaires.
- Pétrole et gaz (conventionnel et non conventionnel)
 - o Exclusion totale (0% du chiffre d'affaires) des entreprises impliquées directement ou via leurs fournisseurs de rang 1 dans l'exploration, l'extraction, le raffinage de pétrole et gaz ;
 - o Exclusion des entreprises de transport, distribution, stockage, et production d'énergie liée au pétrole ou gaz, lorsque que cela représente plus de 5% du CA, avec une marge jusqu'à 30% du chiffre d'affaires si l'entreprise dispose d'un plan strict et vérifiable de sortie du pétrole et gaz d'ici 2035 cohérent avec l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris (réduction substantielle des émissions de Scope 1, 2 et 3).
- Activités contribuant à la déforestation
 - o Exclusion des entreprises impliquées dans la déforestation illégale ou non durable, y compris celles opérant dans les secteurs de l'agriculture industrielle, de l'exploitation forestière, de l'huile de palme, et de l'élevage intensif, sans certification crédible en matière de durabilité (ex. : RSPO pour l'huile de palme, FSC pour le bois) ;
 - o Exclusion des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires proviennent de produits ou de services liés à la conversion de forêts naturelles ou de zones à haute valeur de conservation.

3.2. Evaluation des enjeux et outils d'aide à la décision

Nous reconnaissons l'importance de concentrer nos efforts sur les participations ayant les empreintes environnementales les plus fortes et vis-à-vis desquelles nos actions auront le plus fort impact. Nous agissons en priorité auprès de nos participations qui ont une influence sur leurs chaînes de valeur (amont ou aval).

- Climat :
 - o Pour définir les sociétés à décarboner en priorité, nous suivons les recommandations du Science-Based Target initiative (SBTi) applicables au secteur du Private Equity et des Institutions Financières. Nous priorisons donc les secteurs de l'énergie, de l'industrie (notamment ciment et acier), du transport, du bâtiment ou tout autre secteur contribuant directement ou indirectement à la déforestation.
 - o Nous tenons compte des analyses de double matérialité réalisées par les sociétés soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Nous encourageons les sociétés qui identifient la norme Changement climatique (E1) comme étant matérielle à définir un plan de transition et de décarbonation.
 - o Les standards corporate (y compris ceux sectoriels) du Science-Based Target initiative (SBTi) nous guident dans la mise en œuvre de feuilles de route de décarbonation au niveau de chaque participation.
 - o Nous suivons les recommandations du GHG Protocol pour calculer les émissions des sociétés en portefeuille et les consolider au niveau de chaque véhicule d'investissement.
 - o Nous fondons notre approche de suivi sur le cadre méthodologique Private Markets Decarbonization Roadmap (PMDR) défini par Bain & Company et initiative Climat International (iCI).
- Biodiversité :
 - o Nous suivons l'approche LEAP (Locate, Evaluate, Assess, Prepare) de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD). Voici les outils utilisés pour les 2 premières phases d'analyse :
 - Locate : nous avons recours au WWF Biodiversity Filter ou l'IBAT pour identifier les interfaces entre les sociétés en portefeuille et la biodiversité.
 - Evaluate : nous utilisons principalement la base de données ENCORE pour identifier les impacts et dépendances de l'entreprise et de sa chaîne de valeur.
 - o Les recommandations du Science-Based Target network (SBTn) nous sont utiles pour définir des objectifs au niveau de chaque sous-jacent.

3.3. Actions menées en coopération avec les sociétés en portefeuille

Nous sommes principalement actionnaire majoritaire (ou minoritaire de référence) des sociétés dans lesquelles nous investissons, ce qui renforce notre capacité à jouer un rôle d'actionnaire actif et crée des relations particulièrement étroites avec les dirigeants des sociétés.

Notre mode d'action auprès de nos participations est axé autour de 3 piliers :

- Diagnostic et état des lieux :
 - o Identification des enjeux propres à l'activité de la société et des zones de progrès.
- Soutien des entreprises dans leur propre démarche :
 - o Définition d'un plan d'amélioration progressif ;
 - o Accompagnement opérationnel par notre Responsable ESG ;
 - o Apport de méthodologies et d'expertises, notamment : Bilan carbone ©, analyse des opportunités et risques (physiques et de transition) liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, définition de trajectoire de réduction des impacts négatifs, etc. ;
 - o Aide à l'identification de prestataires spécialisés ;

- Organisation de tables rondes pour permettre aux participations de partager leurs bonnes pratiques entre elles.
- Valorisation des retombées de durabilité, financières et business :
 - Suivi régulier des avancées et progrès réalisés, notamment lors des réunions mensuelles, des Conseils de Surveillance et des Assemblées Générales des participations ;
 - Mise en avant des bonnes pratiques ;
 - Etat des lieux de la maturité de la société lors du processus de sortie.

3.4. Interactions avec les souscripteurs, contreparties, pairs et associations professionnelles

Nous considérons l'engagement avec nos souscripteurs, nos contreparties, nos pairs et les associations professionnelles comme un levier essentiel pour promouvoir les pratiques ESG dans le secteur financier et au sein des entreprises. Voici les principaux types d'interactions et leurs objectifs :

- **Dialogue** proactif avec nos souscripteurs en phase de levée de fonds et annuellement via nos Assemblées Générales et via le *reporting* annuel.
 - Objectif : associer nos souscripteurs à notre démarche et faire valoir les progrès réalisés.
- **Collaboration** avec i) les acteurs de la dette bancaire et privée, en intégrant des critères ESG dans les mécanismes de *margin ratchet*, ii) les éventuels co-investisseurs, en coordonnant nos objectifs avec les leurs, et iii) les acheteurs potentiels, en partageant des informations sur les sociétés lors des cessions.
 - Objectif : concentrer les participations sur les actions concrètes et les trajectoires de progrès.
- **Participation** à des groupes de travail de Place et des associations professionnelles.
 - Objectif : promouvoir la collaboration active et le partage d'expériences avec nos pairs. Ces interactions permettent de relever les défis communs et de renforcer l'unité du secteur face aux enjeux environnementaux.
- **Réponse** aux consultations d'institutions publiques ou privées.
 - Objectif : exprimer notre expertise, défendre une vision ambitieuse et influencer l'élaboration de cadres méthodologiques et réglementaires volontaristes et adaptés, qui reflètent les réalités opérationnelles.

4. Indicateurs de suivi

Afin de piloter nos progrès et assurer une transparence totale sur nos actions, nous nous engageons à rendre compte de notre performance via les indicateurs suivants :

- Climat
 - Etat d'avancement des plans de décarbonation du portefeuille :
 - Part des participations qui soutiennent la décarbonation de l'économie réelle : entreprise en cours d'alignement, entreprise alignée, solutions climatiques² (en %)
 - Indicateurs de suivi des émissions de GES :
 - Emissions financées de Scope 1, 2, d'après la méthodologie du PCAF (en tCO₂eq/m€) ;

² Selon les définitions du framework PMDR défini par Bain & Company et initiative Climat International (ICI)

- Emissions financées de Scope 3, d'après la méthodologie du PCAF (en tCO₂eq/m€);
- Score moyen de qualité des données, d'après la méthodologie du PCAF (score allant de 1 à 5).
- Biodiversité
 - Indicateurs d'exposition aux risques liés à la biodiversité :
 - Vulnérabilité envers les risques de transition (% d'entreprises et % d'AuM);
 - Vulnérabilité envers les risques physiques (% d'entreprises et % d'AuM);

5. Gouvernance

5.1. Rôle, responsabilités et supervision

La gouvernance de notre stratégie Climat & Biodiversité repose sur une structure claire et hiérarchisée pour garantir une mise en œuvre rigoureuse et cohérente de nos objectifs de durabilité.

- Le **Directoire de B & Capital** supervise l'intégration des objectifs climatiques et de biodiversité dans les processus décisionnels. Les objectifs de décarbonation et les risques climatiques sont également discutés régulièrement lors du Conseil de Surveillance de B & Capital, en lien avec l'évaluation des performances des entreprises en portefeuille.
- L'**équipe d'investissement** joue un rôle central dans la mise en œuvre des actions concrètes qui permettent à chaque entreprise en portefeuille de progresser.
 - En amont des investissements, elle réalise des diagnostics et élabore des plans de progression;
 - En phase de détention, elle met en œuvre les actions destinées à l'implémentation et au pilotage des politiques environnementales des sociétés accompagnées (ex. : critères ESG dans les mécanismes financiers, clauses contractuelles et mécanismes d'incitations des dirigeants, suivi via les réunions mensuelles, Conseils de Surveillance et Assemblées Générales).
- La **Responsable ESG**, en collaboration avec l'équipe d'investissement, pilote les priorités ESG de la société de gestion et accompagne les entreprises en portefeuille dans la mise en œuvre de leur démarche. Elle rapporte au Directoire et tient l'équipe d'investissement informée des démarches des entreprises et progrès réalisés.
- Le **Comité Climat & Biodiversité**, auquel participent tous les membres de l'équipe, assure le suivi de l'alignement du portefeuille avec les objectifs de transition. Il se réunit *a minima* 1 fois par an.

5.2. Formation et culture d'entreprise

Tous les membres de l'équipe sont formés régulièrement aux enjeux climatiques et de biodiversité, en lien avec les recommandations des institutions financières internationales et les meilleures pratiques de marché. Nous favorisons une culture d'entreprise qui valorise la participation de chaque membre de l'équipe à nos objectifs climatiques et de biodiversité.